



CGT TRESOR 65

Bulletin de la section des Hautes Pyrénées du Syndicat National du Trésor CGT

Comité Technique Paritaire Local du 20 décembre 2006.

➤ ORE : - 7 emplois dans le département

Reporté le 11/12/06 pour cause de boycott par l'ensemble des représentants syndicaux, le CTPL s'est donc tenu afin de répartir ces 7 suppressions d'emplois.

Les représentants des agents ont réaffirmé leur opposition à ce nouveau diktat complètement irréaliste, déconnecté des réalités du terrain.

Ils ont donc refusé de discuter des aménagements des suppressions d'emplois et déposé une déclaration ci-après.

Le tableau des effectifs pour 2007, en annexe, laisse encore augurer des difficultés de fonctionnement pour tous sachant que tous les départs à la retraite ne seront pas remplacés.

L'exercice de l'ORE confirme notre analyse. Il est un outil de casse de nos services et missions, un outil au service des suppressions d'emplois.

➤ Arrivée des domaines : 1 IP, 3 A, 1 B, 1C ainsi que le régisseur de la cité administrative et un contractuel du Conseil Général

La CGT ne partage pas l'optimisme forcé de notre Direction. La question de la pérennité de sa mission est déjà posée.

➤ Les ponts naturels : le 30/04/07, le 18/05/07 et le 02/11/07

➤ Modifications de fermetures de 2 postes comptables

Les postes de Maubourguet et d'Ossun ont avancé la fermeture le vendredi matin à 11h30 afin de faciliter les arrêtés comptables. Ces trésoreries sont fermées les vendredis après-midi.

➤ La réforme des mutations

La direction a présenté le futur dispositif des mutations. A cet occasion, elle a aussi annoncé que les promotions sur liste d'aptitude de C en B, pourraient entraîner un changement de poste d'affectation. La réduction du nombre de mouvements (3 à 2) induira plus d'attente pour les mutations internes.

➤ Les horaires variables

Les représentants CGT ont posé le problème des difficultés d'application des horaires variables dans certains postes. La Direction locale s'est engagée à organiser rapidement des groupes de travail sur l'organisation du fonctionnement des postes du département.

Nous avons fait valoir que notre participation ne se fera uniquement qu'en tant que représentants du personnel. Nous avons rappelé que seul le vote des agents dans les postes pourra permettre un quelconque changement dans l'organisation de leur temps de travail.

